

Aux PARENTS dont les enfants fréquentent le GIAP

Situation d'urgence – PANDEMIE – CORONAVIRUS

Carouge, le 15 mars 2020

Madame, Monsieur, chers parents,

Le Conseil fédéral ainsi que le Conseil d'état genevois ont pris vendredi 13 mars de nouvelles mesures afin de ralentir la pandémie de Covid-19.

Parmi ces mesures figurent la fermeture de tous les établissements scolaires publics dès le lundi 16 mars et la mise en place d'un accueil minimum à la fois scolaire et parascolaire en concertation avec la direction des établissements. Comme précisé par le Conseil d'Etat dans sa conférence de presse du 13 mars, **cet accueil minimum est avant tout destiné aux enfants dont les parents délivrent une prestation définie comme prioritaire**, soit le personnel de santé, les enseignants et les animateurs parascolaires assurant l'accueil minimum, ainsi que toutes les professions régaliennes et/ou jugées indispensables au bon fonctionnement de l'état (pompiers, policiers, ambulanciers, etc.).

La situation exceptionnelle dans laquelle nous nous trouvons nécessite que chaque citoyen participe solidairement aux mesures qui sont mises en place par nos autorités pour ralentir la progression de la pandémie. Le GIAP enjoint donc les parents à suivre les recommandations du Conseil d'Etat qui précisent que **tout parent doit trouver dans la mesure du possible un système de garde hors de l'accueil minimum scolaire et parascolaire, ce, sans recourir toutefois aux populations vulnérables (garde par les personnes âgées de plus de 65 ans par exemple)**. Pour des raisons évidentes de diminution des risques de contagion et afin de préserver la santé des enfants confiés et de nos collaborateurs, l'accueil minimum parascolaire ne peut en aucun cas accueillir tous les enfants habituellement présents.

En conséquence, pour les parents de profession jugées prioritaires, le GIAP assurera un accueil parascolaire minimum durant la pause de midi et de 16h à 18h en concertation avec les directions d'établissement. Pour ce faire, le parascolaire suspend ses activités et animations habituelles pour assurer un accueil minimum basé sur les mesures de préventions liées au Covid-19 ainsi qu'à la sécurité des enfants confiés. Seuls les enfants ne toussant pas et n'ayant pas de fièvre seront pris en charge. En cas de symptômes, les parents seront systématiquement appelés pour venir chercher leurs enfants. S'ils ne répondent pas, le personnel du GIAP se réserve le droit de mettre en place la procédure d'urgence pouvant aller jusqu'à appeler le 144. Les enfants ne fréquentant pas le parascolaire habituellement seront inscrits temporairement et selon les normes en vigueur, uniquement sur présentation de justificatifs répondant aux critères d'urgence.

Le GIAP remercie tous les parents de leur compréhension et de leur contribution à la mise en œuvre des décisions des autorités fédérales et cantonales. Le GIAP est fier de joindre ses efforts à ceux des autorités afin que l'accueil minimum mis en place participe à la préservation du système de santé et contribue ainsi efficacement à la lutte contre la pandémie de Covid-19.

La Direction